

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2026

Législature 2025 - 2030

Bureau du Conseil municipal

M. Marc OBERSON (Le Centre Collonge-Bellerive), Président
M. Laurent WISLER (Alternative communale), vice-Président
M. Roland SUTTER (Libertés et Justice sociale), 1^{er} Secrétaire *excusé*
M. Julien LEVY (Vert'libéraux), 2^{ème} Secrétaire
Mme Patricia REYMOND (PLR Libéraux-Radicaux), 3^{ème} Secrétaire

Membres titulaires du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR Libéraux-Radicaux) *excusé*
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Anne BORDIER (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Christine BOUVIER (PLR Libéraux-Radicaux)
M. Philippe CORBAT (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale)
M. Jérôme DINICHERT (PLR Libéraux-Radicaux)
M. Anthony GIANNASI (Le Centre Collonge-Bellerive)
M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)
M. Fülöp GIOVANNONE-SCHÉGERIN (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Ornella GRILLET (Libertés et Justice sociale)
M. Zahi HADDAD (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Béatrice LEITNER-RIAT (Le Centre Collonge-Bellerive)
Mme Esther MESROBIAN (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Christine MOREL-JOUSSON (Le Centre Collonge-Bellerive)
Mme Mathilde NUSSBAUM (Libertés et Justice sociale)
M. Marc OBERSON (Le Centre Collonge-Bellerive)
M. Guy ZWAHLEN (PLR Libéraux-Radicaux)
M. Stephan ZWETTLER (PLR Libéraux-Radicaux)

Membres suppléants du Conseil municipal

Mme Aliki AGORITSAS (Libertés et Justice sociale) *remplace M. SUTTER*
M. Jérémy ANSELMETTI (Le Centre Collonge-Bellerive) *ne siège pas*
M. Renato BORTOLOTTI (Vert'libéraux) *ne siège pas*
M. Romain FREIBURGHAUS (PLR Libéraux-Radicaux) *ne siège pas*
M. Félix LÄMMEL (PLR Libéraux-Radicaux) *remplace M. AMBROSETTI*
Mme Tazara-Claire SPAFFORD (Alternative communale) *ne siège pas*

Membres du Conseil administratif

Mme Carole LAPAIRE (PLR), Maire
M. Norberto BIRCHLER (PLR), Conseiller administratif
Mme Alexandra RYS (Le Centre Collonge-Bellerive), Conseillère administrative

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il souhaite une cordiale bienvenue à cette séance plénière et salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, le public, ainsi que le personnel administratif.

Il remercie les personnes présentes de bien vouloir mettre leur téléphone portable en mode silencieux ou de l'éteindre.



Il annonce que M. SUTTER est excusé et remplacé par Mme AGORITSAS, ainsi que M. AMBROSETTI qui est remplacé par M. LÄMMEL. Il ajoute que Mme DI ROMANO arrivera avec un peu de retard.

M. le Président adresse ces quelques mots à l'assemblée :

« Il s'agit de la première séance de l'année 2026, je pense qu'il est important de rappeler notre solidarité envers toutes les personnes touchées par la catastrophe de Crans-Montana. Ce tragique événement a démontré l'efficacité des services de secours de plusieurs cantons, y compris Genève, ainsi que l'immense compassion internationale pour les victimes qui ont perdu la vie ou qui ont été blessées dans cet incendie.

Il a aussi mis en lumière l'importance pour le plus petit niveau institutionnel, la commune, le besoin d'être exemplaire et de continuellement contrôler les possibles brèches sécuritaires qui pourraient survenir sur notre territoire. Une minute de silence a été observé par le Conseil municipal et administratif lors de la cérémonie de remise des mérites collongeois, le 12 janvier dernier. »

M. le Président rappelle que selon le règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, article 28, le public n'a pas le droit de manifester de marque d'approbation ou de désapprobation et qu'il est également interdit de filmer, de photographier, de téléphoner ou d'enregistrer pendant la séance.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation d'un nouveau collaborateur

M. le Président passe la parole à Mme RYS.

Mme RYS présente un nouveau collaborateur de l'administration communale engagé en tant que concierge de la mairie, responsable de bâtiment, depuis le 1^{er} février 2026, à 100 %.

Applaudissements.

Calendrier des séances du Conseil municipal et des commissions du 2^{ème} semestre 2026

M. le Président rappelle que le calendrier des séances plénières du Conseil municipal, du bureau du Conseil municipal, ainsi que certaines séances de commission pour le 2^{ème} semestre 2026 a été inséré sur CMNet.

Comme il n'y a pas de remarques, ce calendrier est considéré comme étant accepté.

Rapport d'activités Parlement des jeunes de Collonge-Bellerive (PJCB)

M. le Président rappelle que le règlement du Parlement des jeunes prévoit qu'un rapport d'activités soit transmis au Conseil municipal une fois par année.

Il annonce que le Président du Parlement des jeunes, M. Léonard Dinichert, est présent ce soir pour faire cette présentation et lui donne la parole.

Arrivée de Mme DI ROMANO.

« Sur l'ensemble de l'année 2025, étant donné que le mandat de présidence du PJCB commence depuis le mois de juin jusqu'au mois de juin suivant, c'est donc deux moitiés de mandat de présidence qui se sont étalés sur une année.

Dans l'ensemble, elle a été rythmée essentiellement par le projet « Commune idée » qui reprend le projet « Démocratie 3D », dont je vous parlerai plus tard. Entre avril et juin, j'ai été malheureusement absent, c'est M. Delian Pinösch qui s'est chargé de reprendre le rôle de président. Fin juin, nous avons aussi participé à l'organisation de la fête des 11^{èmes} du Cycle d'orientation de Bois-Caran. Maintenant cela fait



deux ans que nous nous en chargeons, cela permet à l'APECO d'avoir la salle communale, afin que les 11^{èmes} puissent avoir une fête pour célébrer leur dernière année d'enseignement obligatoire.

Depuis la rentrée, nous nous sommes plus concentrés sur deux sujets.

Le premier, le projet « Commune idée » qui essaye de répliquer ce que faisait le projet « Démocratie 3D » pour les élèves de 8P et qui maintenant va s'étendre de la 7P, jusqu'à la 8P. Il fera une imbrication plus générale des côtés qui touchent à la citoyenneté, mais aussi avec plus de liberté et de flexibilité sur les projets que peuvent choisir les élèves et avec un suivi sur deux ans, afin qu'il y ait plus d'opportunité de voir les progrès et les résultats des idées que les élèves auraient eues en 7P.

Le deuxième projet qui nous a tenu en cette fin d'année 2025 et début 2026, est la motion qui vous sera présentée aujourd'hui et qui demande des salles qui seraient offertes par la commune pour des étudiants, afin de permettre des espaces de collaboration, d'entraides et sociaux pour les étudiants sur la commune de Collonge-Bellerive. Merci beaucoup. »

Applaudissements.

M. le Président remercie M. Dinichert.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur ce procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il fait approuver le procès-verbal.

Par 21 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2025.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- Juridique et naturalisations du 3 décembre 2025

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il passe au rapport suivant.

- Culture et loisirs du 4 décembre 2025

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il passe au rapport suivant.

- Sécurité du 22 janvier 2026

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions concernant ce rapport. Ce n'est pas le cas.

Il indique que la décision relative au dépassement budgétaire 2026 destiné au remplacement d'un véhicule pour la Police municipale (Renault Kangoo), préavisée favorablement par la commission, sera votée dans le cadre du rapport de la commission des Finances du 29 janvier 2026.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Finances du 29 janvier 2026**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions concernant ce rapport. Ce n'est pas le cas.

Traitement des comptes du Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO

M. le Président demande à Mme MOREL-JOUSSON de lire le préavis de la commission relatif au traitement des comptes du Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** le soumet au vote.

Par 21 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte de faire approuver, par le Conseil municipal, les comptes du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance de COHERAN & Co.

M. le Président indique que ce point fera l'objet d'une résolution qui sera soumise au vote, en même temps que les comptes de la commune, au mois de mai prochain.

Dépassement budgétaire 2026 – véhicule pour la Police municipale

M. le Président demande à Mme MOREL-JOUSSON de lire le préavis de la commission relatif au dépassement budgétaire 2026 destiné au remplacement d'un véhicule pour la Police municipale.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** le soumet au vote.

A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal accepte le dépassement budgétaire de 35'000 F pour le remplacement du véhicule de la Police municipale Renault Kangoo.

M. le Président précise que ce dépassement sera intégré dans une prochaine délibération relative aux dépassements budgétaires 2026.

Il indique que la décision relative au crédit d'engagement complémentaire pour l'adaptation du Plan directeur communal (PDCoM), préavisée favorablement par la commission, fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Il passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

4. PROJET DE DELIBERATION

Délibération 26-01 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 25'000 F destiné à l'achèvement de l'adaptation du plan directeur communal 2023 (PDCoM), afin de répondre notamment à une réserve du Conseil d'Etat sur la stratégie de densification de la zone 5 – proposé par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière.

Par 21 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 26-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 25'000 F destiné à l'achèvement de l'adaptation du plan directeur communal 2023 (PDCoM), afin de répondre notamment à une réserve du Conseil d'Etat sur la stratégie de densification de la zone 5.

M. le Président demande à M. LEVY de lire la délibération 26-01.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 26-01.

Par 21 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération 26-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 25'000 F destiné à l'achèvement de l'adaptation du plan directeur communal 2023 (PDCOM), afin de répondre notamment à une réserve du Conseil d'Etat sur la stratégie de densification de la zone 5.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE RESOLUTION

Comme il n'y pas de projet de résolution, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJETS DE MOTION

Motion 26-01 : Nos plages aux 4 saisons – proposé par Mme Leitner-Riat, M. Anthony Giannasi, Mme Christine Morel-Jousson, Marc Oberson (Le Centre)

Au nom des motionnaires, **Mme MOREL-JOUSSON** présente cette motion.

« Je souhaite tout d'abord exprimer la gratitude des habitants de la commune pour le travail réalisé autour de nos plages par les législatures précédentes. Qu'il s'agisse de la Savonnière, de la Nymphe, ou du Port-Bleu, le travail accompli est remarquable.

Cette année encore jusqu'au 15 novembre, il était possible de voir des personnes lire tranquillement sur les bancs ou se promener le long des plages. Le 20 décembre, des baigneurs sortaient de l'eau au Port-Bleu préférant la quiétude de ce lieu aux eaux transparentes, plutôt qu'à l'euphorie de la course de Noël.

Oui, nos plages sont si accueillantes qu'elles sont fréquentées tout au long de l'année.

Dans ce même esprit le groupe du Centre souhaiterait proposer quelques ajustements.

L'installation de jeux pour enfants à la Savonnière constituerait un véritable atout supplémentaire pour les sorties en famille. Sans oublier le souhait du Centre d'ouvrir les WC toute l'année.

Cet été, pour la 1^{ère} fois, un cheminement dédié aux paddles était clairement marqué avec des panneaux indicateurs. Cette initiative a permis aux enfants jouant sur la plage d'évoluer en toute sécurité. Toutefois, la sécurité dans l'eau mérite également une attention particulière, d'où l'idée d'installer des bouées de délimitations durant la saison estivale.

Par ailleurs, les douches de la Savonnière, très fréquentées notamment en raison de la présence de puces de canards, sont aujourd'hui dans un état insalubre et nécessitent un véritable relooking. Quant au Port-Bleu, la création d'un petit sanitaire est également une demande fréquemment exprimée.

Enfin, de nombreux mini-bus accompagnent des personnes âgées ou en situation de handicap. Aujourd'hui, le moindre problème de mobilité rend l'accès à nos plages impossible. Il est temps de penser à toutes et tous sans discrimination. La réalisation d'une rampe d'accès à la plage de la Savonnière est tout à fait envisageable.

Je vous remercie de votre écoute. »

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière.

A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 26-01 « Nos plages aux 4 saisons ».

M. le Président demande à M. WISLER de lire la motion 26-01.



Après lecture de la motion, **M. le Président** demande s'il y a des remarques ou des questions.

M. WISLER souhaite proposer un amendement, afin de remplacer la bouée de sauvetage au Port-Bleu.

Mme DI ROMANO précise que des baigneurs lui ont signalé que cette bouée n'est plus à sa place.

M. ZWETTLER demande s'il n'est pas obligatoire, à Genève, d'avoir une bouée de sauvetage sur une plage publique.

Mme LAPAIRE souhaite rappeler que le Port-Bleu n'est pas une plage officielle.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** procède au vote de cet amendement.

A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal accepte d'ajouter une invite à cette motion demandant de remplacer la bouée de sauvetage au Port-Bleu.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions d'amendement.

M. GIOVANNONE-SCHEGERIN a le sentiment que le Port-de-Bellerive est un peu oublié, alors qu'il est utilisé pour les animaux, pour mettre des petits bateaux à l'eau, mais aussi pour la baignade. Il souhaite proposer un amendement, afin d'étudier la mise à disposition d'infrastructures appropriées au Port-de-Bellerive.

M. ZWETTLER se demande s'il ne faut pas préciser avant la liste des invites de cette motion qu'il s'agit d'étudier les points qui suivent et pas de les réaliser.

M. le Président rappelle que le principe d'une motion est de lancer une discussion en commission ou de donner une idée au Conseil administratif ; elle n'est pas contraignante.

M. le Président soumet au vote l'amendement concernant le Port-de-Bellerive.

A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal accepte d'ajouter une invite à cette motion demandant d'étudier la mise à disposition d'infrastructures appropriées au Port-de-Bellerive.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions d'amendement.

M. GINDRAUX trouve cette motion très intéressante et propose d'y ajouter un point, afin d'étudier la mise en place d'un sauna hivernal comme cela se fait dans les communes d'Hermance ou de Bellevue. Etant lui-même utilisateur de celui de la commune de Bellevue, il relève que la combinaison nage hivernale et sauna est extraordinaire et il est certain que cette installation rencontrerait beaucoup de succès.

M. LÄMMEL demande où ce sauna serait installé.

M. GINDRAUX répond que le site de la Savonnière semble le plus approprié.

M. le Président soumet au vote l'amendement concernant l'étude de la mise en place d'un sauna hivernal.

Par 21 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte d'ajouter une invite à cette motion demandant d'étudier l'installation d'un sauna hivernal.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** soumet au vote la motion 26-01.

A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal accepte la motion 26-01 « Nos plages aux 4 saisons ».

M. le Président passe à la motion suivante.



Motion 26-02 « Mise à disposition d'une salle d'étude pour les étudiants » – proposé par le bureau du Conseil municipal sur demande du Parlement des jeunes de Collonge-Bellerive (PJCB)

M. le Président indique que cette motion a été déposée le 29 janvier dernier par le Parlement des jeunes de Collonge-Bellerive (PJCB) à l'attention du bureau du Conseil municipal, comme le prévoit leur règlement. Celle-ci a été étudiée par le bureau du Conseil municipal et il a été décidé de la présenter lors de cette séance plénière.

Il explique que l'idée est venue après avoir constaté que les étudiants de la commune doivent non seulement quitter la commune pour trouver un espace de travail, mais aussi faire un trajet d'environ une heure et demie, afin d'accéder à la salle publique la plus proche, c'est-à-dire le bâtiment des Bastions de l'Université de Genève.

Le Parlement des jeunes a identifié la commune de Collonge-Bellerive comme étant un lieu de passage pour un bon nombre d'étudiants de la Rive gauche. Cette demande paraît largement réalisable puisqu'elle dépend uniquement du prêt d'une salle adéquate par la commune, de l'élaboration d'un règlement, afin de clarifier les règles d'usage, ainsi que d'un sondage auprès du Parlement des jeunes, afin de connaître les besoins en jours et en heures.

Il relève que le fait de disposer d'une salle sur la commune permettrait un gain de temps considérable pour les jeunes de la région, mais aussi le renforcement des liens entre les jeunes de la commune, ainsi qu'un espace pour rendre plus visible les actions du Parlement des jeunes. Puis, dans un second temps, comme le propose le Parlement des jeunes, même si cela ne figure pas dans la motion, pourquoi pas faire collaborer des étudiants plus âgés avec des plus jeunes, afin de proposer un système de tutorat.

Pour conclure, il souligne que le but premier de cette motion est de permettre aux jeunes d'avoir un lieu pour travailler en dehors de chez eux, mais pas trop loin.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général.

Mme GRILLET demande s'il s'agit bien du Parlement des jeunes de Collonge-Bellerive.

M. le Président répond par l'affirmative.

Mme GRILLET demande s'il est possible d'inviter l'ensemble des membres du Parlement des jeunes, afin qu'ils puissent se présenter.

M. le Président suggère de poser cette question sous le point consacré aux questions du Conseil municipal au Conseil administratif.

Comme il n'y a plus d'intervention, **M. le Président** soumet au vote l'entrée en matière.

A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 26-02 « Mise à disposition d'une salle d'étude pour les étudiants ».

M. le Président demande à Mme REYMOND de lire la motion 26-02.

Après lecture de la motion, **M. le Président** demande s'il y a des remarques ou des questions.

M. LEVY souhaite préciser que si cette motion est acceptée, il reviendra au Conseil administratif d'étudier en détail ce qu'il est possible de faire ou pas, puis ensuite d'élaborer un règlement.

Mme DI ROMANO revient sur la discussion qui a eu lieu lors du bureau du Conseil municipal où il était question d'inclure la commission Scolaire. Elle demande s'il faut le préciser dans cette motion.

M. le Président répond que de toute manière le Conseil administratif fera un retour à la commission Scolaire. Il demande si elle souhaite apporter un amendement à cette motion.



Mme DI ROMANO confirme vouloir également traiter cette motion en commission Scolaire, en plus du Conseil administratif.

Mme LAPAIRE rappelle que l'attribution des salles est de la compétence du Conseil administratif et pas d'une commission.

M. GIANNASI est d'avis de garder cette motion au plus simple possible, afin de permettre qu'elle se réalise au plus vite.

Mme DI ROMANO indique que le point évoqué lors de la séance du bureau du Conseil municipal pour être discuté en commission Scolaire concernait l'élaboration du règlement encadrant l'utilisation du lieu.

M. GIANNASI relève que l'établissement d'un règlement est du ressort du Conseil administratif.

M. CORBAT demande s'il y a une limite d'âge pour les étudiants.

M. le Président répond que les détails seront précisés par le règlement que devra élaborer le Conseil administratif.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** soumet au vote l'amendement concernant le traitement de cette motion en commission Scolaire.

Par 17 non et 5 oui, le Conseil municipal refuse d'ajouter une invite à cette motion demandant de faire une information en commission Scolaire.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** soumet au vote la motion 26-02.

A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal accepte la motion 26-02 « Mise à disposition d'une salle d'étude pour les étudiants ».

M. le Président propose d'applaudir le Parlement des jeunes pour son travail de rédaction.

Applaudissements.

Il passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

7. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif.

Coût des travaux à l'épicentre

M. ZWAHLEN rappelle avoir déjà demandé lors de la législature précédente si une subvention du fonds intercommunal pouvait être demandée dans le cadre des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'épicentre étant donné son rayonnement intercommunal.

Mme RYS est également d'avis que la saison culturelle de l'épicentre dépasse largement le cadre de la commune. Elle indique ne pas avoir bien saisi les raisons qui tendaient à faire comprendre que la commune n'obtiendrait pas de subvention de ce fonds, mais va redemander des explications et tenter de faire une demande. Toutefois, elle tient à préciser que la majeure partie des travaux ne concerne pas l'épicentre, mais plutôt le centre culturel qui se situe sur le même site.

Fossé au bord du chemin de la Gabiule

M. ZWAHLEN relève que des riverains de ce chemin craignent qu'un véhicule tombe dans ce fossé et demande s'il est possible de prendre des mesures de sécurisation, par exemple en disposant des troncs d'arbre le long du chemin comme cela se fait à Bonvard.



M. BIRCHLER prend bonne note de cette remarque.

M. GIANNASI, Président de la commission Routes et infrastructures, informe que cela a déjà été discuté lors de la dernière séance de cette commission. Il explique que la commission travaille sur les aménagements possibles sur ce chemin qui est compliqué d'un point de vue aménagement. Il ajoute que le rapport de cette séance sera prochainement disponible.

CinéMargand - places de parking

Mme LEITNER-RIAT indique qu'un film sera diffusé le 16 février, à 14h, et demande si une solution a été trouvée, afin de libérer des places de stationnement pour les aînés.

M. BIRCHLER répond qu'il va voir s'il est possible de faire réserver quelques places de stationnement à cette occasion par la Police municipale. Il rappelle que le grand parking est du domaine cantonal et que seules les places de stationnement le long du skatepark sont sur le domaine communal.

Mme AGORITSAS rappelle que le TPG flex peut être réservé, afin d'éviter de prendre la voiture.

Plan directeur communal

Pendant que les Autorités communales élaborent une stratégie de densification, **M. GINDRAUX** constate que des projets de construction sont déposés, souvent dépassant la densification standard (donc avec dérogation) et qui sont souvent approuvés par le canton, parfois contre l'avis de la commune. Il demande quelle est la stratégie du Conseil administratif pour lutter contre cette situation et convaincre le canton de geler ce type de construction jusqu'à ce que le Plan directeur communal soit en force.

Mme LAPAIRE indique qu'il est difficile d'agir... Elle explique que la discussion sur la densification a été faite avec l'office cantonal de l'urbanisme. C'est également celui-ci qui était présent lors des ateliers participatifs au cours desquels les lieux plus ou moins opportuns, ou inopportuns, d'être densifiés sur la commune ont été déterminés. La commission Aménagement et le mandataire, en lien avec l'office de l'urbanisme, ont bien avancé et la séance publique va bientôt pouvoir avoir lieu. En revanche, elle indique que lorsqu'il s'agit d'autorisation de construire, cela est géré par l'office cantonal des autorisations de construire et il ne semble pas y avoir beaucoup de communication entre ces deux services.

Elle indique que le Conseil administratif rend systématiquement des préavis négatifs dès lors qu'il s'agit d'une zone à présent déterminée comme n'étant pas destinée à être densifiée. Elle explique que ceux-ci ont été motivés de différentes manières. Au début en indiquant que le Plan directeur communal était en révision en collaboration avec des instances participatives et l'office de l'urbanisme du canton, mais cela n'a pas convaincu. Puis, Urbaplan a été mandaté pour étayer les préavis négatifs sans que cela ne change les décisions de l'office des autorisations de construire. Tant que le Plan directeur communal n'est pas en force, les recours ou les négociations seront toujours refusés.

Elle est désolée de ne pas être plus positive, mais souligne l'importance de poursuivre le travail, afin que le Plan directeur communal soit validé au plus vite. Elle ajoute toutefois qu'il n'y a pas tant de dérogations accordées.

M. GINDRAUX remercie pour ces explications et demande si le Conseil administratif connaît le nombre de projets qui dépassent le 0.3.

Mme LAPAIRE propose de se renseigner et de faire un retour lors de la prochaine commission Aménagement.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président demande s'il y a des communications des membres du Conseil municipal.



Festival Antigél 2026

Mme REYMOND annonce que le Festival Antigél se tient depuis le 5 février et jusqu'au 28 février 2026.

Carrefour chemins du Vieux-Vésénaz, des Rayes et Neuf-de-Vésénaz

En tant que Président de la commission Routes et infrastructures, **M. GIANNASI** annonce que les travaux de réaménagement du carrefour des chemins du Vieux-Vésénaz, des Rayes et Neuf-de-Vésénaz vont enfin pouvoir commencer l'automne prochain.

Il précise qu'il est particulièrement compliqué d'intervenir sur un carrefour comme celui-ci. En effet, le chemin des Rayes est le chemin communal le plus fréquenté en nombre de véhicule journalier et tous les réseaux souterrains passent en-dessous de ce carrefour (eau, électricité, égouts, fibre optique, ...). Par conséquent, lorsqu'il faut prévoir des travaux, cela demande une énorme coordination entre les différents intervenants.

Avant de profiter de ce réaménagement, il relève que des perturbations de trafic importantes sont à prévoir.

Trous sur le chemin du Vieux-Vésénaz

M. CORBAT a été interpellé par des habitants au sujet de trous sur le chemin du Vieux-Vésénaz et demande s'il est possible de les reboucher.

Mme RYS, présente sur les lieux récemment, répond que les trous seront rebouchés et le marquage refait, en coordination avec les travaux de réaménagement dont M. GIANNASI vient de parler.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Accueil des nouveaux habitants

Mme le Maire informe que cette manifestation se tiendra le 12 mai prochain, au lieu du 1^{er} avril comme annoncé précédemment.

Don du sang à Collonge-Bellerive

Mme le Maire annonce que la prochaine collecte de don du sang se tiendra le 1^{er} avril.

Acquisition des parcelles de la route d'Hermance 140 (ferme Falquet)

Mme le Maire rappelle qu'une promesse de vente a été signée il y a environ une année et annonce que le Conseil administratif a signé, le 4 février dernier, l'acte d'achat des parcelles de la route d'Hermance 140 (ferme Falquet). La commission Bâtiments et logement va travailler sur le projet de réaménagement de ce lieu où il est prévu de créer de nouveaux bureaux pour l'administration communale, mais aussi une nouvelle salle du Conseil municipal.

Mme le Maire ayant terminé ses communications, **M. le Président** donne la parole à M. BIRCHLER.

M. BIRCHLER prie l'assemblée d'excuser son absence à la prochaine séance plénière du Conseil municipal du 24 mars en raison d'un voyage prévu depuis longtemps en Nouvelle-Zélande et en Australie où il va participer à des compétitions de marche.

M. BIRCHLER ayant terminé ses communications, **M. le Président** donne la parole à Mme RYS.

Mme RYS a le plaisir d'annoncer que la commune va enfin ouvrir un profil instagram. Elle explique qu'un moyen a été trouvé pour alimenter ce compte en se basant sur les volontés et les compétences de certains



membres de l'administration communale, afin que tous les services soient représentés. Si tout se passe comme souhaité, elle indique que la mise en ligne est prévue au début du 3^{ème} trimestre.

Applaudissements.

Mme RYS ayant terminé ses communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. NATURALISATIONS À HUIS CLOS

Quatre dossiers de naturalisation sont traités.

Collonge, le 10 février 2026.

Législature 2025-2030
Délibération 26-01
Séance du 10 février 2026

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 25'000 F destiné à l'achèvement de l'adaptation du plan directeur communal 2023 (PDCom), afin de répondre notamment à une réserve du Conseil d'Etat sur la stratégie de densification de la zone 5

Vu le crédit d'engagement de 250'000 F (D24-02) voté par le Conseil municipal le 6 février 2024 et approuvé par le département compétent le 26 mars 2024,

vu le décompte actuel de travaux s'élevant à 238'535 F atteignant presque le crédit brut voté et les travaux encore à effectuer pour 36'754 F,

vu les prestations complémentaires des mandataires de la commune occasionnées par les séances supplémentaires avec les propriétaires et mandataires de projets privés, les nouvelles fiches de mesures, l'intégration du recensement architectural cantonal dans le plan directeur communal et le traitement des remarques de différents services de l'Etat et commissions cantonales lors de l'enquête technique, présentés en commission d'aménagement du 8 décembre 2025 et du 19 janvier 2026 ; ainsi que les éventuelles observations à la consultation publique qui aura lieu en mars 2026,

vu l'offre du bureau Urbaplan du 19 janvier 2026,

vu le rapport de la commission des Finances du 29 janvier 2026,

conformément à l'art. 30, al. 1 let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 23 de ses membres

DECIDE

par 21 oui et 1 abstention (majorité simple)

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 25'000 F pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif à l'achèvement de l'adaptation du plan directeur communal 2023 (PDCom), afin de répondre notamment à une réserve du Conseil d'Etat sur la stratégie de densification de la zone 5.
2. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement, voté le 6 février 2024.





**Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal**

Motion : Nos plages aux 4 saisons

Auteur(s) : Groupe Le Centre (Béatrice Leitner, Anthony Giannasi, Christine Morel-Jousson, Marc Oberson)
Date de dépôt : 29.12.2025
Séance du Conseil municipal : 10 février 2026
Numéro : M26-01

Constatant :

- Que depuis le COVID la marche, seul, en famille ou en groupe est une activité très répandue.
- Que la plage de la Savonnière est un lieu incontournable pour une balade familiale en toutes saisons.
- Que de nombreux enfants accompagnés viennent inventer toutes sortes de jeux sur le site de la savonnière.
- Que la baignade hivernale connaît un grand essor.
- Que la prolifération de larves (communément appelées puces de canard) est fortement inconfortable.
- Que toute personne à mobilité réduite ne peut accéder à la plage de la Savonnière.

Souhaitant :

Pour la Savonnière

- Ouvrir les toilettes toute l'année pour baigneurs et randonneurs.
- Créer une aire de jeux avec quelques balançoires sur la zone nord de la plage.
- Réaménager les douches insalubres.
- Installer des bouées de délimitation pour sécuriser la baignade l'été et empêcher les paddles d'accéder à cette zone.
- Installer une rampe en caoutchouc en réduisant la pente et munie d'une main courante sur la plage sud.

Pour le port Bleu

- Installer des toilettes et une douche extérieure.
- Remplacer la bouée de sauvetage

Le Conseil municipal invite la commission Environnement et développement durable à

1. Créer une aire de jeux sur la zone nord de la plage de la Savonnière.
2. Réaménager les douches et les toilettes et, parallèlement, mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour garantir leur accès toute l'année.
3. Étudier l'accès à la plage pour les personnes à mobilité réduite et une zone sécurisée pour la baignade.
4. Remplacer la bouée de sauvetage au Port Bleu.
5. Étudier la mise à disposition d'infrastructures appropriées au Port de Bellerive.
6. Étudier la mise en place d'un sauna hivernal.

Membres présents : 23

La motion est acceptée à l'unanimité (22 oui) (majorité simple)



**Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal**

Motion : Mise à disposition d'une salle d'étude pour les étudiants

Auteur(s) : le bureau du Conseil municipal sur demande du Parlement des jeunes de la commune de Collonge-Bellerive (PJCB)

Date de dépôt : 29.01.2026

Séance du Conseil municipal : 10.02.2026

Numéro : M26-02

Constatant :

- Que la commune ne dispose pas d'un lieu de travail commun et public pour les étudiants·es.
- Que le lieu correspondant aux critères ci-dessus ne se trouve au plus proche qu'aux Bastions ou dans les écoles respectives des étudiants·es.
- Que la commune de Collonge-Bellerive dispose de salles disponibles à la location dont certaines sont idéalement situées pour les étudiants·es voyageant en bus.

Souhaitant :

- La mise à disposition de la salle des Sociétés une à deux fois par semaine entre une et deux heures.
- Permettre aux étudiants·es de la commune, mais aussi de tous ceux qui en auraient besoin, d'avoir une salle paisible dans laquelle ils peuvent travailler tant de manière individuelle qu'en groupe.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à

- Étudier la possibilité de mettre à disposition la salle des Sociétés – ou une autre salle communale – pour les étudiants·es.
- Collaborer avec le PJCB pour que l'offre réponde aux besoins réels des jeunes.
- Élaborer un règlement encadrant l'utilisation du lieu.

Membres présents : 23

La motion est acceptée à l'unanimité (22 oui) (majorité simple)